



Label « Special Training »

Special Olympics Switzerland (SOSWI) attribue le label de qualité « Special Training » aux associations et aux organisations sportives qui proposent des entraînements sportifs réguliers aux enfants et aux adolescents en situation de handicap mental*.

Utilité du label

Le label a pour objet d'indiquer les offres sportives adaptées aux enfants ou aux adolescents en situation de handicap mental.

Grâce à ce label, les sportifs, mais également les parents, les associations de parents, les écoles de pédagogie curative, les institutions et les associations sportives sont assurés du bien-être mental, physique et social des personnes qui ont des besoins particuliers.

En tant que partenaires compétents, les associations sportives labellisées s'engagent pour le sport, pour la philosophie de Special Olympics et pour un encadrement adapté des enfants et adolescents ayant des besoins particuliers.

Conditions d'obtention du label

L'association sportive doit employer au moins un « Sport Coach » certifié par SOSWI et responsable de la mise en place des Special Trainings.

Un « Sport Coach » est une personne certifiée par SOSWI. Représentant la philosophie de Special Olympics, il dispose de compétences techniques reconnues dans son sport et d'expériences avec les enfants et les adolescents en situation de handicap mental. Le Sport Coach garantit le bon déroulement des entraînements et tient le rôle d'intermédiaire entre Special Olympics, l'association sportive, les écoles, les institutions et les sportifs.

Avec ce label, l'association sportive garantit proposer des entraînements réguliers destinés aux enfants et aux adolescents en situation de handicap mental.

Le Special Training fait partie intégrante de l'association sportive, ce qui lui permet de bénéficier des plateformes correspondantes pour sa communication (Internet, publications, etc.).

* Pour Special Olympics, la notion de « personne en situation de handicap mental » comprend les personnes présentant une déficience intellectuelle, une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement, ou encore une anomalie comportementale.

Perfectionnement et contrôle de qualité

Tous les Sport Coaches sont en contact permanent avec Special Olympics et participent régulièrement à des congrès et à des cours de perfectionnement.

Special Olympics assure le contrôle régulier des associations sportives labellisées. Si l'association ne compte plus de Sport Coach ou ne propose plus de Special Trainings réguliers, elle ne peut plus bénéficier du label.

Obtenir le label

Les associations sportives intéressées peuvent envoyer à Special Olympics une lettre de candidature signée à la fois par leur président et par le Sport Coach concerné.

La Commission Sport de Special Olympics est responsable l'attribution du label.

Ittigen, mars 2014